

Les propriétaires occupants disposent de diverses aides financières pour mener la rénovation énergétique de leur logement. Les aides financières dépendent du nombre de travaux réalisés, de la performance de ces travaux et des revenus du ménage.

## 1<sup>ère</sup> étape : Déterminez vos travaux

Pour déterminer les aides financières de votre projet, il faut tout d'abord **définir les travaux** que vous allez engager. Pour cela, faites-vous accompagner par les conseiller-ères INFO-ÉNERGIE.

**CONSEIL :** Ne vous précipitez pas dans la réalisation de travaux, particulièrement suite à du démarchage ou des offres commerciales attrayantes. La réalisation d'un poste de travaux à coût réduit n'est pas nécessairement la solution la plus rentable sur le long terme. Votre conseiller-ère INFO-ÉNERGIE vous accompagne pour trouver le scénario de rénovation le plus adapté à votre situation.

Pour simuler l'intérêt d'engager une rénovation globale et performante, rendez-vous sur : <https://www.ecorecover.org/>

## 2<sup>ème</sup> étape : Déterminez votre situation grâce à votre revenu fiscal de référence

Munissez-vous de votre revenu fiscal de référence (RFR) sur vos revenus 2018 – ou 2019 pour les demandes après juin - et déterminez votre situation.

Plafonds de ressources (revenu fiscal de référence)		
Composition du ménage	Situation A	Situation B
	Revenus « intermédiaires »	Revenus « supérieurs »
1 personne	19 074 € < RFR < 27 706 €	RFR > 27 706 €
2 personnes	27 896 € < RFR < 44 124 €	RFR > 44 124 €
3 personnes	33 547 € < RFR < 50 281 €	RFR > 50 281 €
4 personnes	39 192 € < RFR < 56 438 €	RFR > 56 438 €
5 personnes	44 860 € < RFR < 68 752 €	RFR > 68 752 €
6 personnes	RFR < 81 066 €	RFR > 81 066 €
Personne supp.	+ 5 651 € < RFR < + 12 314 €	

## 3<sup>ème</sup> étape : Visualisez le cumul de vos aides financières

Que vous réalisiez **un ou plusieurs postes de travaux**, vous pouvez cumuler plusieurs aides financières. Pour chacune des aides présentées ci-après, vous trouverez plus de détail sur les conditions d'obtention grâce à leur fiche spécifique disponible sur notre site internet :

[www.infoenergie69-grandlyon.org](http://www.infoenergie69-grandlyon.org).

Pour les aides de l'Anah, la présentation en détail sera faite par la structure en charge de l'instruction des dossiers.

Situation A Revenus « intermédiaires »	Situation B Revenus « supérieurs »
TVA à 5,5%	
Aides des collectivités locales	
Prêt à taux bonifié Livret DD 1% logement CAE	
Crédit d'Impôt Transition Énergétique résiduel	Crédit d'Impôt Énergétique résiduel seulement sur les travaux d'isolation
CEE Ou CEE « coup de pouce »	

### Vigilance sur les offres à 1 €

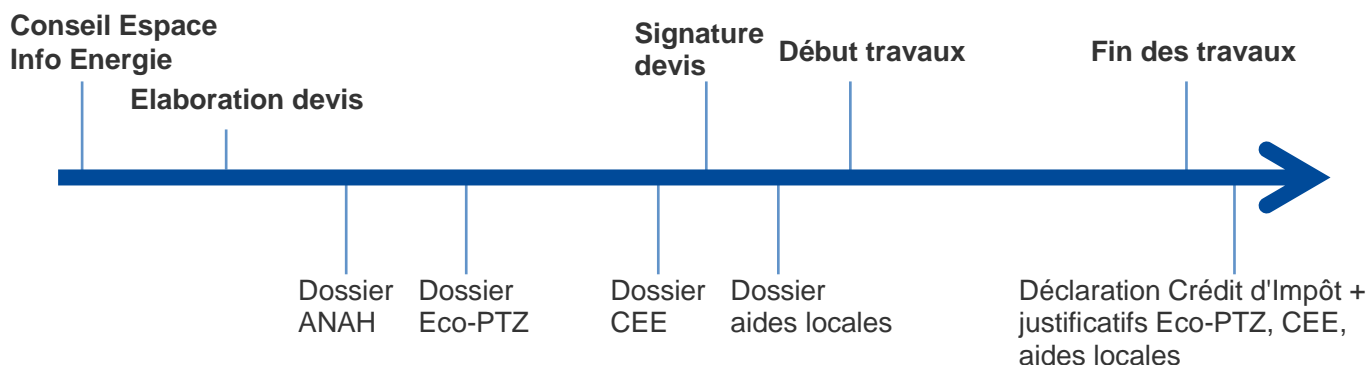
Certaines entreprises proposent des travaux pour 1 €.

**Attention**, cette appellation est très souvent une formulation marketing qui:

- masque des aides financières perçues par ailleurs (CEE, crédit d'impôt)
- tient compte des économies d'énergie supposées être réalisées

Avant de signer une offre à 1€, **renseignez-vous auprès de votre espace INFO-ÉNERGIE** sur les travaux les plus efficaces et les aides financières associées.

## Quand demander les aides financières ?



## Estimez vos dépenses et vos aides

Travaux	Montant
Isolation de la toiture	
Isolation du plancher bas	
Isolation des murs	
Changement des menuiseries	
Ventilation	
Production de chauffage	
Production d'eau chaude sanitaire	
Autres	
<b>Total travaux</b>	

Aides financières	Montant
Crédit d'Impôt Transition Énergétique	
CEE ou CEE « coup de pouce »	
Aide des collectivités locales	
Éco-prêt à Taux Zéro	
Autres	
<b>Total aides</b>	

